

AFFAIRE UBS

Grâce à l'accord conclu hier avec le fisc américain, UBS échappera au procès qui devait débuter lundi. Bon ou mauvais «deal»? L'avis d'un fiscaliste.

«Le secret bancaire n'est pas mort»

«La réponse est oui, votre honneur.» C'est ce qu'a répondu hier l'avocat du Département américain de la justice au juge Alan Gold de Miami, qui demandait si un accord avait été trouvé. La conférence téléphonique a duré moins de trois minutes. L'accord définitif est prêt et les détails en seront connus prochainement, lors de la signature. L'UBS échappe ainsi à un procès civil qui devait débuter le lundi 17 août. La plainte des autorités fiscales américaines demandait à l'UBS de livrer les données sur 52 000 comptes de citoyens américains soupçonnés de n'avoir pas déclaré 15 milliards de dollars d'avoirs à leur fisc. UBS et Conseil fédéral avaient notamment fait valoir que le secret bancaire empêchait de livrer ces informations.



«L'accord seul ne sauvera pas UBS, une banque qui a d'autres obstacles à surmonter», selon Fredy Häggerli. KEYSTONE

PROPOS RECUÉILLIS PAR
SID AHMED HAMMOUCHE

Fredy Häggerli, fiscaliste et patron de l'agence financière Swisscontent, analyse l'accord passé hier entre UBS et le fisc américain:

Comment interprétez-vous cet accord?

Fredy Häggerli: C'était dans l'intérêt des deux parties de trouver une sortie honorable dans ce litige fiscal qui empoisonne les relations entre Berne et Washington. C'est aussi dans l'intérêt de la Suisse de trouver une solution à l'amiable sur l'affaire UBS.

Ainsi on peut clore un dossier, très lourd pour la Confédération, qui a terni l'image du pays et qui pesait sur la place financière suisse. C'est aussi un bon «deal» pour les Américains. Ils vont enfin recevoir ce qu'ils souhaitent depuis longtemps: les noms des contribuables américains qui ont dissimulé des fonds au fisc. Les Américains pensent que c'est leur droit de récupérer les données sur ces personnes, considérées comme des fraudeurs fiscaux.

Quel est le contenu de cet accord?

Selon des sources qui sont assez fiables, la banque UBS va livrer un certain nombre de noms de clients

américains et d'adresses. On parle de 5000 à 10 000 clients, des personnes qui, selon la législation suisse, sont à la limite entre la soustraction fiscale et la fraude fiscale. L'honneur est sauf. La loi suisse n'est pas violée. Mais il ne faudra pas trop se réjouir, car il reste à connaître les détails de l'accord et les conditions de son application. Des noms devront-ils être systématiquement donnés à l'avenir?

«L'honneur est sauf. La loi suisse n'est pas violée»

Est-ce qu'on peut imaginer un retournement de situation?

C'est toujours imaginable. Formellement, la Suisse n'a pas encore signé l'accord, mais je vois mal les deux pays revenir en arrière. En outre, les Américains peuvent rallumer la guerre à tout moment. La liste de Washington est longue et les Etats-Unis n'ont reçu que très peu de noms. Le temps presse pour trouver la bonne procédure pour transmettre les noms des clients d'UBS tout en respectant le droit suisse, surtout le droit de recours. Il y aura certainement des

clients qui vont se défendre pour empêcher la livraison des données.

Reste qu'on est loin des 52 000 noms réclamés!

Les Américains ont accepté de revoir leur chiffre à la baisse parce qu'UBS est dans une situation fragile, avec un réel danger de faillite de la banque. Elle emporterait alors ses secrets avec elle. Il y avait aussi le risque de voir la banque helvétique se retirer du marché américain, laissant sur le carreau des centaines de milliers d'employés. Et puis, l'affaire UBS a servi à faire peur aux fraudeurs au pays de l'Oncle Sam. Nombreux sont ceux qui se sont dénoncés eux-mêmes. C'est un avertissement clair.

Cet accord concerne-t-il toute la place financière suisse?

Bien sûr. Toutes les autres banques sont concernées, notamment Credit Suisse. En outre, cet accord sera réclamé par les autres pays du monde. Ce que Berne a cédé à Washington, elle doit aussi le lâcher à Bruxelles, Berlin ou Tokyo.

Est-ce que la place financière suisse a perdu de sa valeur?

Bien sûr que le modèle suisse a perdu de sa valeur. Notre pays ne sortira pas

indemne de ce litige fiscal. L'accord seul ne sauvera pas UBS, une banque qui a d'autres obstacles à surmonter. Mais je reste persuadé que globalement la place financière suisse est tellement efficace qu'elle va se réinventer très vite. Nous avons un système fort et innovatif.

Reste la question centrale qu'aujourd'hui tout Suisse peut légitimement poser aux dirigeants d'UBS: est-ce que c'était nécessaire d'aller chercher cet argent gris qui a souillé l'image des banquiers suisses? Finalement, cet accord avec les Etats-Unis va nous pousser à encore améliorer et renforcer le droit fiscal suisse.

Quelle est la moralité à retenir de cette affaire?

La Suisse ne peut plus se refermer derrière ses frontières. Nous sommes dans une situation internationale. Il faudra trouver des accords avec les autres et trouver des solutions. Du point de vue suisse, nous sommes toujours en train de défendre nos spécificités, alors que dans un monde globalisé, ce n'est plus possible. De grâce, arrêtons de dire que le secret bancaire est mort. Il est condamné à évoluer et à s'adapter au monde économique d'aujourd'hui. I

COMMENTAIRE

Cartes sur table

CHRISTIAN CAMPICHE

Peu importe finalement que l'on connaisse les détails de l'accord ou non. La Suisse sauvera peut-être quelques plumes mais le mal est déjà fait. Dans la tête des clients étrangers des banques suisses, plus rien ne sera jamais comme avant depuis un certain jour de février 2009, lorsque les noms de 255 titulaires de comptes américains à l'UBS ont été transmis à la justice de leur pays. Que l'on soit ou non partisan du secret bancaire, il faut bien considérer qu'il s'est agi d'un acte de trahison pure et simple.

La Suisse a fait le pas de trop. Son secret bancaire ne s'en remettra pas. Son statut de paradis fiscal non plus. Berne n'a pas terminé le bras de fer qu'il a engagé avec ses principaux partenaires commerciaux. Dans le sillage de la France et d'une dizaine d'autres pays, l'Allemagne veut parvenir à un accord. Steinbrück, le prédateur berlinois, est déterminé à remplir sa gibecière de gibier marqué du tampon helvétique d'ici à la fin de ce mois. Au bout du compte, c'est surtout la législation suisse qui risque de devoir se mettre au diapason en sanctionnant à son tour l'évasion fiscale.

Pour autant, la disparition de ces rentes de situation ne marquera pas la fin de la place financière suisse. Celle-ci dispose encore de solides atouts dont le moindre n'est pas son savoir-faire. On n'anéantit pas du jour au lendemain une tradition bicentenaire. Voilà pourquoi les banquiers suisses doivent une fois pour toutes abandonner leur attitude défensive et, d'abord, mettre cartes sur table.

Il leur faut admettre que la piste du paradis fiscal a fait son temps. Et parallèlement organiser la riposte. Une position offensive axée sur la mise en évidence des deux valeurs fondamentales qui alimentent historiquement le fonds de commerce de la banque suisse: l'honnêteté et la qualité du service.

CLIMAT

Berne fait fondre la glace

La ville de Berne sensibilise le public aux économies d'énergie en organisant un concours pour le moins original. Il s'agit de deviner ce qu'il restera de deux blocs de glace d'une tonne placés chacun dans un conteneur isolé selon des normes très différentes.

L'un des containers installés sur la Waisenhausplatz, au centre de la capitale, est isolé comme l'est une maison construite selon les normes des années septante. L'autre bénéficie en revanche des standards Miner-gie, a annoncé hier la ville, qui entend illustrer ainsi l'importance d'isoler les bâtiments. Le public doit estimer le poids de glace qui aura résisté à la chaleur estivale dans chacun des containers le 3 septembre. Les paris sont ouverts jusqu'au



31 août sur place ou sur internet (www.eisblockwette-be.ch). Le 1^{er} prix est un vélo électrique. ATS/KEYSTONE

LOTERIE

Un patron qui a bon cœur

Un entrepreneur italien a partagé avec ses employés le million d'euros qu'il avait remporté au Superenalotto, le loto italien, a indiqué hier le quotidien «La Repubblica». La cagnotte maximale de la loterie italienne s'élève désormais à 131,5 millions d'euros. «Si je gagne, on partagera», avait lancé à ses employés Marco Colombo, 38 ans, dirigeant d'une petite entreprise de métallurgie en Lombardie. Lundi, après avoir empoché 963 000 euros, l'entrepreneur a tenu sa promesse et versé 350 000 euros à ses employés, soit 70 000 chacun. Le patron aurait aussi investi une partie de ses gains dans l'entreprise, en difficulté du fait de la crise. ATS

FAUNE

Les animaux sauvages ont mal supporté l'hiver

L'hiver dernier, long et rigoureux, a entraîné la mort de nombreux animaux sauvages. C'est ce que révèle la statistique fédérale de la chasse publiée hier par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La mortalité enregistrée l'hiver dernier dans les Alpes pour le cerf élaphe, le chevreuil, le chamois, le bouquetin et le sanglier est la plus élevée depuis des décennies. Dans certains cantons de montagne, elle a triplé par rapport à l'année précédente: aux Grisons, 2047 cerfs élaphe ont péri (617 en 2007/2008).

En été et en automne, la faune sauvage se constitue des réserves de graisse dans lesquelles elle puise durant les mois d'hiver, lorsque la nourriture se fait rare. Si, vers la fin de l'hiver, entre février et avril, la couche de neige est épaisse, de nombreux animaux meurent de faiblesse, car leurs réserves de graisse sont épuisées et les nouvelles sources de nourriture encore



trop peu nombreuses. Les zones de tranquillité sont alors particulièrement importantes, car elles permettent à la faune sauvage de ménager ses réserves d'énergie. Lorsque les animaux sont dérangés par les randonneurs en raquette ou à ski, ils dépensent de l'énergie supplémentaire pour fuir, ce qui les affaiblit. ATS/KEYSTONE